

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de surveillance
du Fonds Commun de Placement du 14 mai 2024**

Etaient présents ou représentés :

Représentant la Direction :

- ALIX Maelenn (v)
- PECOT Elodie (v)
- PONTARINI Laurent (v)
- RABUT Laurence (v)
- HENKART Denis (v) (*départ à 16h15*)
- COLLON Cécile (v)
- DERUFFE Elodie (v)
- GAU Jean-François (v)
- PEREIRA Sergio (v) (*départ à 16h20*)
- SCHWENTZER Nathalie (v)
- WEBER Véronique (v)
- LEPRETTE Thomas (v)
- CHAPARRO Ligia (v)

Représentant les salariés (fin de mandat Exercice 2023) :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - BOUNIOL de GINESTE Stanislas (v) | BROUSSE Eric (v) |
| - GALLARD Laurent (v) | DRANSART Olivier (v) |
| - PLASQUI Filip (v) | NOBLET Julien (v) |
| - POULIQUEN Jean-Gaël (v) | CASSIN-DELAURIERE Henry (v) |
| - SALLÉ Stéphane (v) | LE DAUPHIN Philippe (v) |

Représentant les salariés :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - d'AUBIGNY Cyrille (v) | ALVES Bruno (Suppléant) |
| - BEKHOUCHE Salima (v) | FHIMA Laurence (S) |
| - DAUMONT Alexandrine (v) | FRIOT Corine (S) |
| - GALLARD Laurent (v) | HOUZE Christophe (S) |
| - LAMÔRÉ Nicolas (v) | MIMOUN Sandrine (S) |
| - LE LOUET Delphine (v) | NOBLET Julien (S) |
| - PETELLE Emmanuelle (v) | Paul-Henri PERRIER (S) |
| - PICARD Sandrine (v) | SALLÉ Stéphane (S) |
| - POULIQUEN Jean-Gaël (v) | |
| - PLASQUI Filip (v) | |
| - QUERO Pascale (v) | |
| - THROUP Nicholas (v) | |
| | |
| - DRANSART Olivier (v) | |
| - LE DAUPHIN Philippe (v) | |

Etaient absents :

Représentant la Direction :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| - BONNAUD Charlotte | de MONICAULT Aymeric |
| - CLEMENCEAU Marie | LECONTE Jérémy |
| - DESLOGE Sophie | MALLET Cécile |
| - GALLIENNE Pascal | LOISELAY Marie |
| - NEUMANN Tanya | |
| - VINCENT Grégory | |
| | |
| - PETYST de MORCOURT Lucie | CANTEGRIT Mathieu |
| - KRESS Elisabeth | PENNEL Eugénie |
| - CHANTEREAU Alizé | |

6

Représentant les salariés (fin de mandat Exercice 2023) :

- | | | |
|---------------------------|-----------------|----------------------|
| - JOUINEAU Alexandra | LENA Fransez | LE CORGUILLE Thierry |
| - MARSZALEK Cécilia | DENIS Lucie | LEVANT Christine |
| - TANCHON Sophie | DUCOGNON Emilie | PEYRET Samira |
| - TRAN Hong Nhan | DUPONT Delphine | MEZARD Guillaume |
| - TRANVOIZ CHAUVIN Annick | GIROUD Estelle | THIROUX Lydie |

Représentant les salariés :

- CARMAGNOLLE Bérengère
- WETTER Sébastien
- BOUTELOUP Isabelle
- PICCOT Catherine
- VERNIERES Nelly

QUORUM : les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés par leurs suppléants.

MAJORITE : Les décisions sont prises à la majorité relative des votes exprimés par les membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant

Conformément aux dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à l'Instruction 2011-21 de l'Autorité des Marchés Financiers, le Président du Conseil de surveillance soumet à ses membres, présents ou représentés, les points suivants :

Article 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil de surveillance du 22 novembre 2023

Le Conseil de surveillance valide le compte-rendu du Conseil de surveillance qui s'est tenu le 22 novembre 2023.

Après délibérations, le compte-rendu susvisé est adopté par :

 23 voix favorables,

 0 voix défavorables,

 0 abstentions.

Article 2 – Présentation du compte-rendu de gestion financière du Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E) par la Société de gestion SG 29 HAUSSMANN

Le gérant commente les documents de gestion, la performance du Fonds depuis le dernier Conseil de surveillance.

Article 3 – Adoption du rapport annuel de gestion relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023 incluant les comptes annuels certifiés par le Commissaire aux comptes

Les éléments comptables relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023 ont été présentés par Monsieur Pascal LAGAND en sa qualité de Commissaire aux comptes, KPMG.

À l'issue de la présentation par M. LAGAND des rubriques du compte de résultats et de son rapport sur les comptes annuels, le Conseil de surveillance adopte le rapport annuel de gestion de l'exercice 2023, incluant les comptes annuels certifiés par le Commissaire aux comptes du Fonds par :

 23 voix favorables,

 0 voix défavorables,

0 abstentions.

Il a été précisé que le CAC viendrait si des questions relatives aux comptes annuels étaient posées en amont de la réunion après envoi du rapport annuel de gestion aux membres du Conseil de surveillance.

Article 4 – Désignation du Président et du Secrétaire du Conseil de surveillance

Mme Emmanuelle PETELLE et M. Jean-Gaël POULIQUEN se portent candidats à la présidence du Conseil de surveillance. A l'issue du vote, M. Jean-Gaël POULIQUEN représentant les salariés porteurs de parts est élu Président du Conseil de surveillance.

Les représentants de l'Entreprise n'ont pas pris part au vote.

Mme Emmanuelle PETELLE a obtenu 6 votes en faveur de sa candidature.

Après délibérations, le Président du Conseil de surveillance a été élu avec :

 8 voix favorables,
 0 voix défavorables,
 0 abstentions.

M. Laurent PONTARINI représentant les représentants de l'Entreprise est élu Secrétaire du Conseil de surveillance.

Après délibérations, le Secrétaire du Conseil de surveillance a été élu avec :

27 voix favorables,
 voix défavorables,
 abstentions.

Article 5 – Assemblée générale mixte de Société Générale prévue le 22 mai 2024 : vote du conseil de surveillance sur les projets de résolutions

Partie relevant de la compétence d'une Assemblée générale ordinaire

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE
1. Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice 2023.	12	2	0	Pour
2. Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice 2023.	12	2	0	Pour
3. Affectation du résultat 2023 ; fixation du dividende.	5	9	0	Contre
4. Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.	14	0	0	Pour
5. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	5	9	0	Contre

6. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	0	9	5	Contre
7. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.	5	9	0	Contre
8. Augmentation du montant annuel global de la rémunération des administrateurs.	5	9	0	Contre
9. Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.	6	8	0	Contre
RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE
10. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Lorenzo Bini Smaghi, Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
11. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Frédéric Oudéa, Directeur général jusqu'au 23 mai 2023, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
12. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Slawomir Krupa, Directeur général à compter du 23 mai 2023, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
13. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Philippe Aymerich, Directeur général délégué, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
14. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Pierre Palmieri, Directeur général délégué à compter du 23 mai 2023, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
15. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Mme Diony Lebot, Directrice générale déléguée jusqu'au 23 mai 2023, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.	5	9	0	Contre
16. Avis consultatif sur la rémunération versée en 2023 aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.	10	2	2	Pour
17. Renouvellement de Mme Annette Messemer en qualité d'administratrice.	5	2	7	Abstention
18. Mission de certification des comptes - nomination de la société KPMG S.A. en qualité de commissaire aux comptes.	9	0	5	Pour
19. Mission de certification des comptes - nomination de la société PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes.	9	0	5	Pour
20. Mission de certification des informations en matière de durabilité - nomination de la société KPMG S.A. en qualité de	9	0	5	Pour

32. Modification du 2 du paragraphe II de l'article 7 des statuts relative aux modalités d'élection de l'administrateur représentant les salariés actionnaires nommé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.	11	3	0	Pour
33. Pouvoirs pour les formalités.	14	0	0	Pour

Le sens du vote sur les résolutions est le résultat de l'application de la règle de majorité prévue par le règlement du Fonds E.

Article 6 – Représentation du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale - Désignation des mandataires

Le Président M. POULIQUEN est mandaté par le Conseil pour représenter le Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E) à l'Assemblée du 22 mai 2024 et voter en son nom les résolutions selon les délibérations ci-dessus.

Pour pallier une éventuelle indisponibilité du Président le jour de l'Assemblée générale, le Conseil de surveillance décide de procéder à la désignation de deux mandataires.

Mme Sandrine PICARD et M. Nicholas THROUP représentant les salariés porteurs de parts sont désignés par le Conseil de surveillance pour représenter, en cas d'indisponibilité du Président, le Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E) et pour en exercer les droits de vote à l'Assemblée du 22 mai 2024.

Après délibérations, Mme PICARD et M. THROUP mandataires du Conseil de surveillance, ont été désigné(e)s avec :

__27__ voix favorables,
 __0__ voix défavorables,
 __0__ abstentions.

Article 7 – Informations sur les modifications des Documents d'Informations Clés du Fonds SOCIETE GENERALE Actionnariat (Fonds E)

La société de gestion SG 29 Haussmann a procédé à l'actualisation annuelle des Documents d'Informations Clés (part C et part D) en conformité avec la réglementation PRIIPS¹.

Le Conseil de surveillance prend acte de ces informations qui n'entraînent pas de remarque particulière.

¹ Réglementation relative aux "produits d'investissement emballés de détail et fondés sur l'assurance" ou PRIIPs (en anglais *packaged retail and insurance-based investment products*)

commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.				
21. Mission de certification des informations en matière de durabilité - nomination de la société PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité.	9	0	5	Pour
22. Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'acheter des actions ordinaires de la Société dans la limite de 10 % de son capital.	8	6	0	Pour

Partie relevant de la compétence d'une Assemblée générale extraordinaire

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SENS DU VOTE
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de ses filiales et/ou par incorporation.	12	2	0	Pour
24. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de ses filiales.	12	2	0	Pour
25. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	12	2	0	Pour
26. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations super-subordonnées convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier.	12	2	0	Pour
27. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder avec suppression du droit préférentiel de souscription à des opérations d'augmentation de capital ou de cession d'actions réservées aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe.	12	2	0	Pour
28. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance, existantes ou à émettre, sans droit préférentiel de souscription, au profit des personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées.	10	2	2	Pour
29. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance, existantes ou à émettre, sans droit préférentiel de souscription, au profit des salariés autres que les personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées.	10	2	2	Pour
30. Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'annuler des actions ordinaires détenues par la Société dans la limite de 10 % de son capital par périodes de 24 mois.	5	9	0	Contre
31. Modification du 1 du paragraphe II de l'article 7 des statuts relative aux modalités d'élection des administrateurs représentant les salariés élus par le personnel salarié.	14	0	0	Pour

Article 8 – Questions diverses

- Question de Mme PETELLE sur le montant des liquidités dans le Fonds. Est-il suffisant pour faire face à des sorties importantes des porteurs, étant précisé qu'un dispositif de gestion liquidité n'a pas été retenu ?
Les premiers éléments de réponse sur le dispositif de gestion de liquidité seront dans le CR de la réunion et des précisions complémentaires seront données par les gérants de la société de gestion (SG 29 H).
- Question de Mme FHIMA sur les conséquences d'un scénario extrême pour les salariés porteurs de parts.
La question sera à poser aux gérants.
- Question de M. PLASQUI : quel est le processus de suspension du fonds et qui est décisionnaire.
La réponse sera donnée en suivi.
- Questions/remarques de Mme PICARD, Mme PETELLE et M. POULIQUEN pour mieux communiquer auprès des porteurs de parts sur les assemblées générales et plus généralement sur expliquer le rôle des instances et organes de gouvernances.
- Question de M. SALLÉ : quelle est la date du prochain Conseil de surveillance ?
Date du prochain Conseil de surveillance du Fonds E mercredi 13/11 pour le Fonds E (date à confirmer).

**Un membre du Conseil⁽¹⁾
de surveillance**



Nom et signature

(1) Faire précéder les signatures par la mention « certifié conforme »

PONTARINI



Fait à Paris La Défense, le 14 mai 2024

**Le Président de séance⁽¹⁾
du Conseil de surveillance**



Nom et signature

POULIQUEN

